

COMMISSION ACADEMIQUE DE L'EMPLOI
DU SECOND DEGRE DE LA REUNION

Calendrier prévisionnel du mouvement 2022

SOUS RESERVE D'AJUSTEMENTS EN COURS D'ANNEE DE LA DDEC OU DU RECTORAT

CAE	RECTORAT		
28 janvier 2022			Date limite de dépôt des intentions de mutations ou de réemploi auprès des CAE d'origine, après signature du Chef d'établissement
3 février 2022			Date limite de transmission des intentions de mutation ou de réemploi, par les Chefs d'établissement, à la CAE de la Réunion
7 février 2022			10H00 Réunion de bureau
mercredi 9 février 2022		CAE	13H30 : <i>consultation des dossiers</i>
			14h30 : <i>calendrier, étude et classification des dossiers pour les mutations inter partant vers les autres académies et intra, réintégration, des demandes de premier emploi en contrat définitifs, anciens CDI ayant obtenu un contrat provisoire</i>
avant le 15 février 2022			chaque CAE doit s'être réunie avant cette date : - pour examiner les demandes intra et communiquer cette codification à chaque enseignant par courrier - proposer une codification des demandes inter et transmettre aux CAE concernées
			Envoi aux CAE concernées des demandes de mutation pour la métropole
			Envoi aux candidats de leur codification attribuée en CAE
26 février 2022			Date limite de déclaration d'intention de cessation de fonctions (imprimé C du Rectorat) .
			Date limite de déclaration d'intention de mutation (imprimé B du Rectorat)
			Date limite d'envoi par les CE de la liste des maîtres dont le service est réduit ou supprimé (imprimé A du Rectorat)
Du 28 mars 2022 au 09 avril 2022			Affichage des services vacants (consultation par les chefs d'établissement)
			Saisie par les chefs d'établissement des services susceptibles d'être vacants
18 mars 2022			Date limite de transmission des dossiers inter académies à la DDEC de la Réunion - Date limite de réception à la DDEC des compléments dossiers de mutation pour les candidats INTRA
28 mars 2022			10H00 Réunion de bureau
mercredi 30 mars 2022		CAE	13H30 : <i>consultation des dossiers</i>
			14H30 : <i>étude et classification des dossiers mutation intra complétés, inter (venant d'autres académies), et liste des admissibles - Positionnement des berceaux</i>
avant le 05 avril 2022			Envoi par la CAE au candidat de la codification portée à sa demande de mutation
Du 11 avril 2022 Au 24 avril 2022			Publication par le rectorat des services vacants et susceptibles d'être vacants
			Consultation par les candidats. Saisie des vœux par le candidat sur le site du rectorat.
11 avril 2022			Date limite de réception à la DDEC des compléments dossiers de mutation pour les candidats INTER
25 avril 2022			10H00 Réunion de bureau
mercredi 27 avril 2022		CAE	13H30 : <i>consultation des dossiers</i>
			14H30 : <i>avec la liste des postes vacants, études des cas particuliers, des pertes d'emploi, propositions d'affectations</i>
02 au 11 mai 2022			Saisie des avis par les chefs d'établissement.
			Envoi au rectorat par les candidats externes de la fiche de synthèse et des pièces justificatives liées à la situation familiale (s'il y a lieu)
16 mai 2022			10H00 Réunion de bureau
mercredi 18 mai 2022		CAE	13H30 : <i>consultation des dossiers</i>
			14H30 : <i>ajustement des propositions d'affectations avant CCMA</i>
9 juin 2022 12 juin 2022			CCMA en formation spéciale au Rectorat
			Envoi par le rectorat des candidatures retenues, classées par ordre de priorité aux chefs d'établissement.
courant juin 2022			Remontée à la CNA des heures vacantes restantes, en enseignants en perte d'heures ou de contrat dont la situation n'est pas réglée.
			26 juin 2022
6 juillet 2022			14H00 Réunion de bureau
7 juillet 2022		CAE	14h30 : <i>affectation des dossiers traités en CNA. (et des DR)</i>